

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 avril 2023 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Dominique Forget | Mairesse |
| Jean-François Giasson | Conseiller, district 1 |
| Carl De Montigny | Conseiller, district 3 |
| Christian Lachaine | Conseiller, district 5 |

SONT ABSENTS

| | |
|----------------|-------------------------|
| Stéphan Schwab | Conseiller, district 2 |
| Guy Séguin | Conseiller, district 4 |
| Manon Paquin | Conseillère, district 6 |

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

| | |
|--------------------|---|
| Sophie Charpentier | Directrice générale et greffière-trésorière |
| Carl Lebel | Directeur du service juridique |

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
2. Règlements
 - 2.1. Règlement d'emprunt 778 - Prolongement du réseau d'égout et remplacement du réseau d'aqueduc
 - 2.2. Règlement d'emprunt 779 - Remplacement d'une partie des réseaux d'égout et d'aqueduc - Secteur rue de l'Église et Duquette
3. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 18 h 54.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2023-04-144

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 avril 2023.

ADOPTÉE

1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2. RÈGLEMENTS

2023-04-145

2.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 778 - PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 18 avril 2023 et que le projet de Règlement d'emprunt 778 décrétant une dépense et un emprunt de 8 633 798 \$ pour le prolongement du réseau d'égout et le remplacement du réseau d'aqueduc sur plusieurs rues (Boutin, Hermine-Thibault, Lauzon, Duquette, montée Prédéal-Trudeau, Beaulne-Jutras, Rolland, Marie Anne, Wilfrid, Trudeau et une portion de la 117). a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 778.

ADOPTÉE

2023-04-146

2.2. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 779 - REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC - SECTEUR RUE DE L'ÉGLISE ET DUQUETTE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 18 avril 2023 et que le projet de Règlement d'emprunt 779 décrétant une dépense et un emprunt de 1 239 908 \$ pour le remplacement d'une partie des réseaux d'égout et d'aqueduc sur la rue de l'Église et la rue Duquette a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification sauf pour l'ajout d'un immeuble situé sur la rue Rivard au bassin de taxation numéro 1.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 779.

ADOPTÉE

2023-04-147

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 20 avril 2023 à 18 h 56.

ADOPTÉE

Dominique Forget
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et greffière-trésorière